

BULLETIN DE PRÉINSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL 7-8 décembre 2024

Vous êtes : Artisan Producteur Artiste Professionnel Particulier Association

Nom : _____ Prénom : _____

Société : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

LE DOSSIER COMPREND :

- Règlement intérieur du marché de Noël daté et signé
- Photocopie de la pièce d'identité recto/ verso
- Extrait Kbis (pour les professionnels)

TARIFS :

Particulier et association :	{	Stand de 2,40 m : 12,40 €
	}	Stand de 3,60 m : 18,80 €
	}	Stand extérieur 3x3m : 18,80 €

Professionnels : <i>(Auto entrepreneur et travailleur indépendant)</i>	{	Stand de 2,40 m : 25 €
	}	Stand de 3,60 m : 37,40 €
	}	Stand extérieur 3x3m : 37,40 € ou Food-truck

- Descriptif précis des produits vendus (joindre des photos par mail à vanessa.anger@mairie-porcheville.fr) :

- Je règle un montant de par chèque à l'ordre de « **Régie recettes accueil – Commune de Porcheville** »

Je sollicite : Tables (1,20m de large) Grilles (0,90 m de large)

Autre matériel.....

- Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent et d'opposition à leur traitement. Si vous souhaitez l'exercer, il vous suffit d'adresser une simple demande à la mairie.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé » :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La mairie de Porcheville (dénommée « organisateur ») organise la 7ème édition du Marché de Noël.

Dates et horaires : le samedi 7 décembre de 13h00 à 18h00 et le dimanche 8 décembre de 10h00 à 18h00

Lieu : Salle des fêtes, 17 Boulevard de la République - 78440 Porcheville.

L'entrée publique est non payante et soumise aux conditions sanitaires en vigueur

✓ **Tarifs** : Les tarifs (*identiques à 2023*), sont indiqués sur la fiche de pré-inscription des candidats.

L'organisateur fournit gracieusement et à la demande : des tables, chaises et grilles pour chaque stand.

Le nappage de présentation est demandé et reste à la discrétion de l'exposant dans le respect de la notice de sécurité (tissu ignifugé).

Les produits exposés doivent correspondre à la description donnée et répondre aux normes en vigueur.

✓ **Préinscriptions** :

Elles se font par courrier, dépôt en mairie ou par mail à communication@mairie-porcheville.fr

Aucune réservation ne pourra être prise en compte sans le dossier complet.

>>> Un dossier complet comprend : ce présent règlement intérieur daté et signé, le bulletin de pré-inscription complété, une photocopie d'une pièce d'identité du participant, **des visuels de vos créations** et un chèque de réservation à l'ordre de « Régie recettes accueil – Commune de Porcheville » + extrait KBIS pour les professionnels.

✓ **Choix des exposants et attribution des stands** :

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les exposants. La priorité sera donnée aux produits artisanaux. Dans un souci d'équité et d'une plus grande variété de produits de qualité proposés sur le marché et au regard du nombre de candidats, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre, par catégorie de produits.

Un courrier mail ou papier vous sera alors envoyé pour notifier ou non votre participation à cet évènement après réception de votre pré-inscription.

Les candidats non-retenus se verront remettre leur chèque de réservation.

✓ **Annulation** :

En cas d'annulation par l'exposant, l'organisateur se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation.

En cas d'annulation de cette manifestation pour cause de force majeure ou décision municipale ou préfectorale, les organisateurs s'engagent à rembourser les engagements de chacun. Ces derniers ne pourront évoquer aucun préjudice à l'encontre de l'organisateur.

✓ **Horaires d'installation** :

L'accueil des exposants pour l'installation de leur stand se fera le samedi 7 décembre à partir de 10h00 et ce jusqu'à 12h45. Au-delà de cet horaire, l'organisateur se réserve le droit de combler les emplacements restés libres.

Informations complémentaires :

L'exposant ne pourra pas stationner sur le parking situé devant l'hôtel de ville, celui-ci étant réservé aux visiteurs.

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, des poubelles de recyclage seront mises à disposition.

L'exposant ne pourra quitter son stand avant 18h00 le dimanche soir.

Date et signature de l'exposant précédées de la mention « *lu et approuvé* »